

# **PARCE QUE LA CULTURE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE**

Reconnaître l'apport essentiel  
d'ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC  
et du réseau des 9 organismes  
nationaux de loisir culturel œuvrant  
au service de la population québécoise.

## **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026 • 2027**

Mémoire présenté au **Ministre des Finances du Québec**, M. Éric Girard

Par **ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC**  
(Organisme national de loisir culturel – ONLC)

11 décembre 2025



# À PROPOS D'ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC

## Mission

Regrouper les ensembles danse chorégraphiques, les corps musicaux, les drumlines et tout autre regroupement semblable.

De façon plus générale, promouvoir par le développement du loisir musical chorégraphique et artistique l'éducation de l'ensemble de la collectivité québécoise, de façon à lui assurer un meilleur épanouissement aux plans physique, intellectuel et moral.

## Vision

Rendre plus accessible la pratique des arts en mouvement par l'augmentation de sa notoriété ainsi que par ses efforts de diversification de sa clientèle et d'expansion géographique.

## Valeurs

Accessibilité – Fraternité – Passion – Respect – Excellence



## Statut et adhésions

ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC (AMQ) est un organisme national de loisir culturel qui compte 53 ans d'existence reconnu par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Culture et des Communications.

AMQ est un organisme à but non lucratif et est membre ordinaire du Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ) et du Conseil québécois du loisir (CQL).

## Notre organisme en quelques chiffres / portrait de notre empreinte sociale

- 37 membres collectifs
- 1 016 membres individuelles
- 1 045 participants et participantes
- Représentons 9 régions du Québec
- Plus de 56 000 citoyen.ne.s rejoints annuellement (panquébécois)
- Plus de 500 membres participants représentent le Québec en compétition au niveau international
- 3 circuits de compétitions, 2 championnats provinciaux et 1 championnat mondial



Pour en savoir plus:  
[www.famq.org](http://www.famq.org)



## NOTRE RÉSEAU D'APPARTENANCE

Les organismes nationaux de loisir culturel (ONLC) sont regroupés au sein du **Conseil Québécois du Loisir (CQL)**. Ensemble, les neuf ONLC reconnus par le ministère de la Culture et des Communications forment un réseau essentiel au développement culturel du Québec.

Les neuf ONLC sont :

- Alliance chorale du Québec
- Arts en mouvement Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
- Fédération Histoire Québec
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Réseau Québec Folklore

Ce réseau totalise :

**1 412**  
**organismes**  
**locaux**

Près de  
**2,9 millions**  
de citoyen.ne.s  
rejoints  
chaque année

une présence  
dans  
**l'ensemble**  
des régions  
du Québec

## NOTRE FINANCEMENT À LA MISSION

En tant qu'ONLC reconnu, ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC reçoit son financement principal du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC), un programme du ministère de la Culture et des Communications essentiel, mais aujourd'hui insuffisant pour soutenir la mission confiée par l'État.

Pour la période 2023-2026, ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC a reçu un financement total de 521 850 \$.

**Notre financement actuel et futur repose sur un équilibre précaire : sans mesure corrective, c'est une chute brutale de notre capacité d'intervention qui s'annonce.**

## **Une aide essentielle dont la non-reconduction aurait des impacts délétères**

Depuis 2021, chaque ONLC reçoit un financement annuel additionnel de 45 000 \$ afin de soutenir sa mission et d'assurer son fonctionnement. Toutefois, ce montant n'est pas encore confirmé pour le prochain cycle 2026-2029. La disparition éventuelle de cette enveloppe — représentant un total de 1 215 000 \$ sur trois ans (soit 405 000 \$ par année) — compromettrait directement l'accessibilité au loisir culturel partout au Québec.

Lors des cinq dernières années, ces sommes ont notamment permis :

- l'accélération des transitions numériques des organismes
- le renforcement des réseaux de membres
- la création de collaborations structurantes
- le développement des publics
- la diversification des sources de revenus
- l'amélioration des services aux membres dans toutes les régions

La diminution ou la disparition de ces fonds représenterait un net recul pour l'ensemble des ONLC.

## **Une aide ponctuelle qui ne remplace pas la récurrence**

Les montants issus du PAGAC ont, par ailleurs, joué un rôle structurant au cours des dernières années dans la consolidation du financement des ONLC. Toutefois, leur nature ponctuelle en limite la portée à long terme. Afin d'assurer la stabilité du réseau et de consolider les acquis, il devient nécessaire d'envisager leur pérennisation.

## **Un financement qui accuse un retard structurel**

Si, à l'instar du CQL, nous calculons le montant réel dont nous avons réellement besoin annuellement pour exercer notre mission en nous basant sur la formule de calcul des seuils plancher du Réseau de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous arrivons à un montant total de 727 850 \$ pour ARTS EN MOUVEMENT QUÉBEC.

L'enveloppe annuelle du Programme d'aide au fonctionnement pour les 9 organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC) devrait donc être de 6 550 650 \$ alors qu'elle est actuellement de 1 225 000 \$.

**LE PROGRAMME ACTUEL NE COUVRE DONC QUE 19 %  
DES BESOINS RÉELS DES ONLC. IL EST GRAND TEMPS  
DE REMÉDIER À CETTE SITUATION.**

**POUR MESURER PLEINEMENT L'ENJEU QUE REPRÉSENTE  
CE SOUS-FINANCEMENT, IL IMPORTE DE RAPPELER LA PORTÉE  
SOCIO-ÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL AU QUÉBEC.**

# L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL

Grâce aux travaux approfondis du Conseil québécois du loisir (CQL), les impacts du loisir culturel sont désormais bien documentés. Ils révèlent une contribution essentielle à la vitalité culturelle, sociale et économique du Québec.

Soulignons notamment que le loisir culturel :

## **Soutient l'occupation et le développement du territoire**

- milliers d'organismes locaux, actifs dans toutes les régions
- animation culturelle et dynamisation des milieux ruraux et urbains

## **Génère des retombées économiques notables**

- emplois culturels et en loisirs
- dépenses en région
- effet multiplicateur dans les communautés

## **Sert d'incubateur artistique et culturel**

- formations reconnues par le MEQ et développement des talents qui nourriront les secteurs professionnels
- formation informelle, expérimentation et découverte de la pratique artistique

## **Renforce la cohésion sociale et l'engagement citoyen**

- près de 3 millions de personnes impliquées par année
- participation intergénérationnelle, inclusive et accessible
- soutien à l'intégration des personnes nouvellement arrivées
- contribution directe à la santé mentale et à la vitalité communautaire

## **Constitue un investissement préventif en santé et bien-être**

- diminution de l'isolement
- renforcement du sentiment d'appartenance
- bénéfices documentés pour les jeunes et les personnes âgées

## RECOMMANDATIONS

Face à la situation, trois mesures doivent être prises sans délai pour protéger l'écosystème culturel québécois.

### **1) Bonifier l'enveloppe annuelle du PAF - ONLC afin d'atteindre un montant total de 6 550 650 \$.**

Cette bonification vise à corriger un retard de financement accumulé depuis des années et à permettre aux ONLC :

- de soutenir adéquatement les 1 412 organismes locaux
- de maintenir une présence culturelle de proximité dans toutes les régions
- de répondre à la demande croissante en participation aux loisirs culturels
- d'assurer une gouvernance responsable, conforme aux attentes gouvernementales

C'est un investissement stratégique pour consolider des services accessibles, ancrés dans les communautés, et essentiels à la cohésion sociale.

## **2) Intégrer au minimum de manière permanente l'aide annuelle de 405 000 \$ au programme PAF - ONLC du MCC**

Cette reconduction est indispensable pour :

- stabiliser les organismes nationaux
- maintenir les services au public
- éviter une rupture dans l'offre culturelle régionale
- assurer une prévisibilité financière minimale
- permettre la poursuite des engagements découlant de la Politique culturelle du Québec

Sans ces montants, le réseau perdrait chaque année une capacité d'action dont l'impact se fait sentir directement dans les régions, les municipalités, les écoles, les organismes locaux et la population.

## **3) Reconnaître le rôle du CQL comme soutien et interlocuteur des organismes nationaux de loisir culturel, et l'appuyer financièrement en conséquence**

Le CQL est l'interlocuteur central du loisir culturel et un acteur clé pour assurer des interventions cohérentes, structurantes et réellement porteuses pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir. Cette reconnaissance, déjà accordée par le ministère de la Culture et des Communications, doit maintenant se traduire par un financement stable et durable, à la hauteur des responsabilités assumées.

**En conclusion :** Choisir d'investir dans les ONLC, c'est choisir d'investir directement dans le développement culturel des citoyen.ne.s d'aujourd'hui et de demain. Le loisir culturel constitue l'une des portes d'entrée les plus démocratiques vers la culture : il garantit l'accès, encourage la participation, soutient l'expression et renforce la cohésion sociale.

Un Québec fort culturellement est un Québec où :

- la culture se vit partout
- les régions sont soutenues
- les citoyen.ne.s participent, sans égard à leur niveau socio-économique, leurs origines, leur âge, leur état de santé physique ou mental
- les jeunes s'engagent
- les communautés s'épanouissent

**REHAUSSER LE FINANCEMENT DES ONLC,  
C'EST RENFORCER LE TISSU SOCIAL DU QUÉBEC.  
C'EST UN CHOIX CLAIR, CONCRET ET DURABLE  
EN FAVEUR DU BIEN COMMUN.**